

Charte

La présente Charte a pour but de définir un cadre d'engagements réciproques entre l'association "Les Campings du Massif des Vosges" également connue sous le nom "Vosges Campings" dont le siège social est situé « au domicile de son Président en exercice » et ses adhérents.

Cette charte répond à 4 concepts :

1- Un Concept éthique et communautaire

Dans notre région, l'accueil des campeurs a débuté il y a environ un siècle. Ceux-ci s'installaient à proximité des fermes. De ce phénomène a découlé le développement d'une activité parallèle pour bien des agriculteurs de la région. Avec le temps et à partir des années 60 la profession a beaucoup évolué pour devenir l'Hôtellerie de Plein Air. La fidélisation de ces vacanciers s'est opérée de façon naturelle, basée sur des valeurs humaines sincères :

- Intégrer les vacanciers : hospitalité, disponibilité, convivialité et prévenance des hôtes induisant l'évolution progressive des conditions d'accueil.
- Valoriser la région : développement et respect de ses ressources naturelles, son patrimoine, sa gastronomie, son panel d'activités...
- Répondre à la demande : évoluer en matière d'infrastructures, s'adapter aux besoins des consommateurs, proposer un panel d'activités en constante évolution.

Ces trois axes ont permis le développement de l'activité dans la région et sont des éléments moteurs en matière d'éthique.

En parallèle, pour faire face à l'évolution de la réglementation administrative, plusieurs fédérations sont nées pour représenter le métier de l'hôtellerie de plein air auprès des pouvoirs publics et autres organismes touristiques. D'initiative nationale (FNHPA), mais aussi représentée de manière régionale (FRHPA), la Fédération d'hôtellerie de Plein Air a la profession dans son ensemble.

2- Un Concept d'accompagnement : aide - soutien - formation

Les membres de Vosges Campings devront avant tout être adhérents à la FRHPA dont les adhérents bénéficient des services, conseils, accords commerciaux de la FNHPA.

Pour exemple, la fédération régionale organise ou adhère à diverses actions visant à informer et former ses adhérents et plus généralement dans tous les dossiers et démarches qui touchent la vie de leur établissement.

3- Un Concept territorial et environnemental

Fort de son potentiel que la région du Massif des Vosges comporte dans le secteur du tourisme et consciente de la méconnaissance de son patrimoine et de ses traditions, l'Association, de par son nom "Les campings du Massif des Vosges" est l'un des éléments fédérateur de notre région. visant à rassembler les acteurs du tourisme de Plein Air du Massif des Vosges.

L'Association est motivée essentiellement par le fait que les adhérents véhiculent les mêmes critères qualitatifs permettant de promouvoir et valoriser la région Massif des Vosges dans son ensemble.

Dans un esprit d'équité et de communauté l'Association "Les campings du Massif des Vosges" a pour enjeu majeur de travailler à une action collective qui s'inscrit dans la durée et de manière progressive pour améliorer l'image de son territoire et augmenter la notoriété de son environnement. Ce qui inclut naturellement l'ouverture à des professionnels extérieurs au département des Vosges mais situés dans le périmètre interne ou proche du Massif des Vosges.

4- Un concept de développement et progrès

Consciente des enjeux, de la complexité et des coûts, l'Association au travers de la reprise du portail "www.vosges-campings.com" a mis en place une action de communication commune articulée autour du portail et de diverses actions qui sont communes à tous les adhérents:

- Portail Internet www.vosges-campings.com de plus en plus visité, et en constante évolution ; il est aujourd'hui une vitrine performante de notre département en matière d'hôtellerie de Plein Air et permet d'envisager une stratégie de communication cohérente au marché actuel
- Participation aux différentes actions promotionnelles de Vosges Développement, du C.R.T.
- Recherche et collaboration avec de nouveaux partenaires dans le tourisme ayant une même idée ou des idées complémentaires de développement
- Commercialisation et recherche de clientèle via le web et toutes autres méthodes
- Participation à différents salons par exemple : Salon du Tourisme d'UTRECHT (Pays-Bas), Mini-salons (Lille, Strasbourg, Reims, Metz, ou autres ...)

Les adhérents ont pris conscience qu'un tel groupement de personnes ne pouvait engendrer de conflit d'intérêt. Au contraire, les différentes actions menées par l'Association permettent d'acquérir une notoriété commune et individualisée de chaque établissement adhérent auprès d'un public ciblé. En effet, non seulement la mutualisation des moyens permet aux adhérents d'accéder à des projets d'envergure non envisageables à titre individuel mais en plus, conscients de la pluralité des établissements représentés, les actions menées sont accessibles à différents niveaux : la mise en commun tend à permettre à chacun d'obtenir des réponses et des solutions adaptées aux difficultés qu'il rencontre.

La présente charte établit des principes d'éthique. Bien entendu, les règles énoncées dans cette charte ne peuvent à elles seules d'écrire toutes les actions à éviter ou à privilégier. Il appartient à chaque adhérent d'agir avec honnêteté et discernement en respect des règles communes. Les personnes désignées au bureau d'administration exercent leur fonction dans l'intérêt général. De même, la transparence financière de l'Association est engagée.

Pour assurer cette équité et garantir la compétitivité de ses actions, l'Association peut décider de choisir un organisme extérieur défini comme expert dans le but de réaliser un projet qui ne correspond pas directement aux compétences de l'Association ou qui pourrait engendrer des conflits d'intérêt. Les experts sont des personnes ou entreprises extérieures à la fédération à qui le conseil s'adresse pour avis sur un ou plusieurs projets ou bien à qui l'Association fait appel dans le cadre du suivi ou création d'un projet en cours. Ces experts doivent juger les projets avec équité en fonction de critères explicites à l'exclusion de toute autre considération. Leur avis devra être motivé. Les experts s'engagent, préalablement à toute activité mandatée par l'association, à respecter un engagement de respect de la confidentialité.

Cette présente charte définit le cadre dans lequel l'Association souhaite évoluer, l'esprit dans lequel les actions sont menées laissant ainsi toute la place à l'amitié et le plaisir que chaque membre souhaite partager.

Par la signature de la présente Charte et l'adhésion à l'Association, les membres et partenaires prennent l'engagement de respecter l'ensemble du dispositif de déontologie. Chaque adhérent pourra renouveler cet engagement tous les ans ou s'en désengager avant le 30 septembre avant la campagne pour l'année suivante.

Ces différents concepts ont permis le développement de l'activité dans la région et sont des éléments moteurs en matière d'éthique de l'association

Dans cet esprit vos commentaires et remarques diverses nous intéressent, n'hésitez pas à vous exprimer dans notre rubrique "Donnez votre avis"©

2016 Vosges Campings 'association loi 1901 siège social : camping du Mettey 88120 Vagney